

Arrêté autorisant le stationnement sur le domaine public

Le Président de la Communauté de communes de la Basse-Zorn,

- VU la demande du 22 juillet 2021 par laquelle le Centre d'Entretien et d'Intervention de Haguenau, 2 route de Schweighouse - 67500 HAGUENAU, sollicite une permission de voirie pour des travaux de réfection de la chaussée sur la RD 748 en traverse de Gries, les travaux seront réalisés par l'entreprise COLAS, rue de l'Ile des pêcheurs – BP10014 – 67541 OSTWALD,
- VU la loi n° 82-213 du 22 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le Code de la Route et notamment les articles R411 – 1 à R411 – 9 et R411 – 25 à R411 – 28,
- VU les articles L 2213 – 1 et L 2213 – 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'état des lieux,
- CONSIDERANT** que les travaux de pose d'enrobés sur la RD 748 à Gries nécessitent des prescriptions particulières pour la circulation,
- CONSIDERANT** qu'il est nécessaire pour la sécurité publique et le bon déroulement des travaux, d'y régler la circulation,

ARRÊTE

- Article 1 :** La Société COLAS est autorisée à réaliser les travaux de voirie sur la RD748 en traverse de Gries, pour le compte du Centre d'Entretien et d'Intervention de Haguenau.
- Article 2 :** Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation conforme à la réglementation en vigueur ; il sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut de cette signalisation. La signalisation sera alternée par des feux de chantier.
- Article 3 :** L'occupation du domaine public est autorisée **du mercredi 28 au jeudi 29 juillet 2021 de 07h à 17h.**
- Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise :
- à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn,
 - au Centre d'Entretien et d'Intervention de Haguenau,
 - à la Gendarmerie de Bischwiller,
 - au Service Départemental d'Incendie et de Secours,
 - à la Mairie de Gries pour affichage,
 - aux archives.

Pour ampliation,
Gries, le 23 juillet 2021
Le Vice-Président,
Jacky NOLETTA

Fait à Gries le 23 juillet 2021
Le Vice-Président
Signé : Jacky NOLETTA

Rendu exécutoire
Gries, le 23 juillet 2021
Le Vice-Président,
Jacky NOLETTA


